

# Bactéries productrices de carbapénémases



Mise à jour  
06/11/2024

Autres dénominations  
EPC

CRE

Carbapénémase

Informations relatives à  
CHUV / Psychiatrie

## Epidémiologie

### Agent infectieux

Entérobactéries, *Pseudomonas* ou *Acinetobacter* producteurs de carbapénémases

---

### Réservoir

Homme

---

### Mode de transmission

- par contact direct entre patients
- par l'intermédiaire du personnel (mains)

- par contact indirect avec des objets contaminés (matériel de soins ou d'examen, instruments, environnement immédiat)
- 

## Période d'incubation

Variable

---

## Durée d'infectiosité

Durée du portage de la bactérie productrice de carbapénémase, de quelques semaines à plusieurs mois. Peut être prolongée en particulier chez les patients immunocompromis

## Prise en charge du cas positif/suspect

### Précautions Standard + Mesures Additionnelles

- Mesures Additionnelles Contact
  - Mesures Additionnelles Gouttelettes si symptômes respiratoires (toux, expectorations)
- 

## Placement

- Chambre individuelle avec sanitaires dédiés
-

## Durée des mesures

- Pendant toute la durée du portage de la bactérie productrice de carbapénémase (selon indication du service HPCI)
- 

## Suivi microbiologique

- Réadmission d'un patient connu : prélèvement de suivi par frottis rectal si dernier résultat > 30 jours (s'assurer de la présence de matière fécale sur le frottis)
  - Si 1er prélèvement de suivi négatif (en l'absence d'une antibiothérapie efficace contre le germe producteur de carbapénémase) et dernier prélèvement positif > 3 mois, faire un 2ème puis un 3ème prélèvement de suivi (prélèvement de selles). Attendre le résultat du prélèvement et si PCR négative, effectuer le suivant
- 

## Soins de base

- En cas de douche commune, le patient en Mesures Additionnelles passe en dernier
- 

## Matériel de soins

- Le matériel de soins est réservé au patient pendant la durée des Mesures Additionnelles
  - Privilégier le matériel à usage unique
-

## Transport

- Vêtements propres
  - Avertir le service de destination pour qu'il prenne les mesures adéquates
  - Limiter les déplacements aux besoins essentiels
- 

## Circulation

- Sortie de la chambre autorisée dans l'unité (en absence de diarrhées ou d'incontinence fécale non contenue) selon modalités suivantes:
    - Habits propres
    - Mains désinfectées
  - Maintien en chambre si infection ou Mesures Additionnelles Gouttelettes
- 

## Visiteurs

- Ne pas s'asseoir sur le lit
  - Désinfection des mains en sortant de la chambre
  - Surblouse seulement si participation aux soins
  - Si Mesures Additionnelles Gouttelettes : masque de soins
- 

## Transfert/sortie

- Avertir le service/l'établissement de soins de destination
- 

## Autre

- Si nouveau cas : distribuer la brochure d'information au patient
- 

## Mesures en cas d'épidémie

- Cohortage possible lors d'épidémie
- Se référer aux recommandations de l'unité HPCI-CHUV

## Prise en charge des personnes contacts

### Mesures

- Enquête d'entourage selon les recommandations de l'unité HPCI-CHUV
  - Se référer à la fiche micro-organisme : contact carbapénémase
- 

## Mesures de protection/prévention pour le personnel

### Hygiène des mains

- Hygiène des mains selon les 5 moments de l'OMS avec la solution hydro-alcoolique
- 

## Gants

- Non indiqués en systématique
  - A porter selon les indications des Précautions Standard (si risque de contact avec des liquides biologiques)
- 

## Blouse de protection

- Oui, si contact direct avec le patient ou son environnement immédiat
  - Pas nécessaire si simple passage dans la chambre
- 

## Masque de soins

- Non, sauf si Mesures Additionnelles GOUTTELETTES
  - Ou selon les indications des Précautions Standard (risque de projections de liquides biologiques ou lors de symptômes respiratoires)
- 

## Lunettes de protection

- Non, à porter selon les indications des Précautions Standard (si risque de projections de liquides biologiques)

## Nettoyage/désinfection

### Matériel de soins

- Utiliser le détergent/désinfectant usuel

#### Au départ du patient :

- Désinfecter tout le matériel à usage multiple présent en chambre
- Eliminer le matériel non désinfectable (boîtes de gants, masques, lingettes, etc) présent en chambre

---

### Lit et literie

- Utiliser les sacs à linge usuels
- Se désinfecter les mains avant toute manipulation de linge propre
- Ne pas remplir les sacs à linge sale au-delà du 2/3 de leur capacité

#### A la levée des Mesures Additionnelles :

- Changer le lit et la literie

---

### Environnement

- Utiliser le détergent/désinfectant usuel pour l'entretien quotidien
- Entretien de l'environnement direct du patient 1x par jour
- Les surfaces souillées par des liquides biologiques doivent être nettoyées/désinfectées immédiatement

#### **Au départ du patient :**

- Désinfection minutieuse de l'environnement direct du patient (table de nuit, armoire patient, etc.)
  - Nettoyage et désinfection de la chambre par le service propreté et hygiène
  - Changement du rideau de lit ou nettoyage de la surface du paravent
  - Trempage du rideau de la salle de bains
- 

## Déchets

- Elimination des déchets selon les filières habituelles
- 

## Déclaration du cas

### Déclaration au médecin cantonal

- Déclaration du médecin dans un délai de 1 semaine (EPC - Entérobactérie productrice de carbapénèmases)
-